

DEL N° 07-04/2022-03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2021

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-5,

VU l'instruction comptable M14,

VU les résultats du compte administratif 2020 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 8 901,98 €
- un excédent d'investissement de 7 222,76 €

Soit un excédent global de clôture de 16 124,74 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante:

Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 8 901,98 € (recettes de fonctionnement)

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



Délibération rendue exécutoire
Par sa transmission en Préfecture le 19/4/22

Et sa publication le 19/4/22
Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



DEPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

Date de convocation :
11/03/2022
Date d'envoi :
17/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Martine BOURDIN, vice-présidente du CCAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 09
Présents : 06
Absents : 03
Pouvoirs : 02
Votants : 08

Elus du CCAS :

Mesdames Martine BOURDIN, Lyn FAIPOUX, Christine MENORET et Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET
Madame Alda ROUMAGNOU
Madame Claudine PINGUET

Excusés avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN.

Madame Claudine PINGUET a donné pouvoir à Madame Colette MAILLET.

Secrétaire de séance :

Madame Christine MENORET.

